

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 14 décembre 2020 qui s'est tenue à la Mairie déléguée de Routelle.

Conseillers présents : 19

Tous les conseillers sont présents

La séance est ouverte à 20h33

Présidente de séance : Mme Anne OLSZAK

Secrétaire de séance : M. Philippe MICHELIN

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2020 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Une observation est relevée concernant le point n°11 où les termes valide/invalides ont été laissés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention des membres présents, approuve le compte-rendu de la séance en date du 16 novembre 2020.

2/ RAPPORT EAU ET ASSAINISSEMENT DE GBM 2019

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidente d'un établissement public compétent en matière d'eau et/ou d'assainissement doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), puis au Conseil de Communauté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

Le RPQS Assainissement Non Collectif n'a pas été élaboré par faute de données.

Les RPQS d'eau et d'assainissement 2019, présentés lors du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) du 15 octobre 2020, ont été adoptés à l'unanimité.

La CCSPL, réunie le 30 septembre dernier, a également émis un avis favorable sur ces RPQS.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, ces RPQS doivent ensuite être présentés à l'assemblée délibérante des communes membres de GBM, qui l'adopteront avant le 31 décembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Ils seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Les Conseillers sont étonnés sur les chiffres en baisse concernant la production et la consommation et aimeraient savoir pourquoi. La question sera posée aux services DEA.

Le Conseil Municipal prend connaissance des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'Eau potable et d'Assainissement Collectif de la commune d'Osselle-Routelle pour l'année 2019.

3/ OUVERTURE D'1/4 DU BUDGET INVESTISSEMENT POUR 2021

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir assurer la bonne gestion de la comptabilité de la commune jusqu'au vote des budgets 2021, il convient de prendre une délibération visant à l'ouverture de crédits équivalents à un quart du budget investissement de l'exercice précédent.

Il est donc proposé aux conseillers municipaux de valider l'ouverture de crédits dans la section investissement de chaque budget (principal et annexes) à hauteur d'un quart du budget respectif voté l'an passé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents, donne son accord à la proposition ci-dessus et autorise Madame le Maire à opérer aux ouvertures de crédits correspondantes.

4/ TARIFS CONCESSIONS CIMETIÈRES

Madame le Maire indique que le Comité Cimetière travaille sur une refonte de la tarification des concessions et services liés aux cimetières de la commune.

Ces derniers n'ont pas été actualisés depuis l'année 2016 lorsqu'ils avaient été harmonisés suite à la fusion d'Osselle et de Routelle par une délibération incomplète.

Les membres du Comité ont réalisé un travail de recensement et de comparaison des tarifs pratiqués autour de la commune et proposent les tarifs suivants :

Durée / Concessions	15 ans	30 ans	50 ans
Concession 2m ²	150 €	200 €	380 €
Concession 4m ²	300 €	400 €	760 €
Case columbarium (plaque comprise, gravure à la charge de l'acquéreur)	400 €	600 €	850 €

Dispersion des cendres (Jardin du souvenir – Routelle) : **50 €** (plaque fournie par la mairie, gravure à la charge de l'acquéreur).

Le Comité propose d'appliquer ces tarifs dès la publication de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents, décide d'appliquer les tarifs du tableau ci-dessus à partir de la publication de la délibération.

5/ ALIGNEMENT RUE DE L'ÉCLUSE/CHÂTEAU GRILLOT : APPROBATION DES TARIFS DÉFINIS PAR LES DOMAINES

Madame le Maire fait part aux conseillers du travail engagé quant à l'alignement des rues de l'Écluse et du Château Grillot suite à la réfection de ces rues en 2019.

Cette opération nécessite d'opérer des achats, échanges et ventes parcellaires avec les différents propriétaires concernés.

Le service des Domaines a été interrogé afin de connaître le prix au m² de ces terrains en bordure de voirie de cette rue, la particularité étant que la totalité de la rue se trouve dans le périmètre du PPRI (risque inondation) en zone bleu clair, bleu foncé et rouge.

Le rapport des Domaines, qui sera annexé à la présente délibération, a été envoyé à l'ensemble des conseillers en amont du Conseil.

Les tarifs proposés par les services de l'état sont les suivants :

- 32,50 € pour les parcelles en zone bleu clair.
- 2,80 € pour les parcelles non constructibles : zone bleu foncé et rouge.

Cette valeur est assortie d'une marge de négociation de 10 %.

Madame le Maire propose aux élus de valider ces tarifs sans la marge de négociation et de l'autoriser à proposer ces tarifs aux propriétaires lorsque les régularisations parcellaires devront être actées.

Des délibérations devront être prises pour valider chaque achat/vente/échange, le prix définitif et le mode de passation (acte notarié ou acte administratif).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents, valide les tarifs proposés par les Domaines, sans marge de négociation, et autorise Madame le Maire à proposer ces tarifs aux propriétaires.

6/ PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : PRISE DE CONNAISSANCE

Madame le Maire indique aux élus que le Plan Communal de Sauvegarde est finalisé.

Le document définitif a été envoyé en amont du Conseil à tous les élus.

Le Conseil Municipal prend connaissance du Plan Communal de Sauvegarde de la commune d'Osselle-Routelle.

Celui-ci sera transmis aux services de la Préfecture et une communication en sera faite aux habitants.

7/ DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

RAS

8/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Service Minimum d'Accueil. 7 volontaires se proposent : Mme Sylvette PALYS, Mme Pascale BOILLOT, Mme Sandrine GRAPPEY, M. Philippe MICHELIN, Mme Julie GENET, M. Éric BADET et Mme Régine GEGOUT.
- Lecture du courrier de remerciements des Bleuets.
- Les travaux du parking de l'église de Routelle sont retenus par GBM Voirie (secteur Sud-Ouest) ; Ils sont estimés à 23.500 € HT, 50% à la charge de la commune. La zone PPRI rouge sera prise en compte concernant le revêtement du parking.
- **PLU : Enquête Publique du 11 janvier au 12 février 2021.** Le commissaire enquêteur sera présent à la salle de la mairie d'Osselle le :
 - Lundi 11/01 de 9h à 12h
 - Mercredi 20/01 de 15h30 à 18h30
 - Samedi 30/01 de 9h à 12h
 - Vendredi 12/02 de 16h à 19h
- Suite à l'annulation de la vente du terrain, Mme Lartot va effectuer le remboursement de sa part. La banque va être contactée pour les modalités de remboursement de l'emprunt.
- Un questionnaire est en cours concernant la restauration scolaire dans le cadre de l'étude menée par le SIVOS sur un changement éventuel du prestataire de repas.
- Rencontre avec l'association *Juste Ici* pour intégrer une œuvre sur le mur de l'usine hydro-électrique d'Arenthon (avec l'accord de l'entreprise) dans le cadre du festival BIEN URBAIN (juin 2021). Une convention sera à établir.
- LPO : une soirée est prévue courant mars pour recenser les batraciens dans les mares.
- La commune est impactée par des chutes d'arbres morts à chaque coup de vent, le long de la RD entre Osselle et Arenthon (le garde forestier a été contacté) et sur un secteur le long de la vélo-route (Un devis a été réalisé mais le comité Forêt va étudier d'autres possibilités).
- Le remplacement de l'éclairage public en LEDS a été réalisé fin novembre/début décembre sur le quartier d'Osselle (environ 50 lampes). La prochaine opération concernera le quartier Routelle.
- Une vingtaine de maisons sont éligibles à la Fibre, sur Osselle. Orange continue son déploiement mais le retard est conséquent.
- Remerciements pour les personnes qui ont aidé à la décoration des sapins/crèches : conseillers, bénévoles et M. LOERSCH.
- Mme Sandrine Grappey résume la réunion du Comité Cérémonies & Manifestations :
 - colis aux Anciens avec distribution en janvier par les élus (panachage Osselle/Routelle)
 - réflexion sur les illuminations de Noël sur Routelle l'année prochaine
- Collecte Banque Alimentaire réussie sur la commune avec l'ouverture des deux salles des mairies et collecte aux deux écoles. Participation importante des enfants ; des intervenants ont fait une présentation à l'école Nelson Mandela de Roset-Fluans.
- Information : VNF va stocker le 16 décembre des palplanches sur le parking de retournement du bus pour des travaux de réfection des berges vers la voie ferrée pendant l'été 2021.
- Prochain conseil municipal le lundi 25 janvier 2021.

Fin de séance : 22h15

Joyeuses Fêtes à tous et Restez prudents.

